

Compte rendu « AGENDA 21 » Atelier : service public

Madame CRUSE rappelle que l'objectif de cet atelier est de partir des services que propose la CdC , d'en discuter leur fonctionnement et de proposer aux élus des améliorations.

Transport à la demande : Une représentante de l'ANPE de Langon, précise que souvent il est plus question des attentes des personnes que des besoins. Dans ce cas présent, ce type de transport correspond bien à une nécessité.

Monsieur PERINGUEY rappelle que la mise en place de ce service s'est faite à partir d'une proposition élaborée par une association, pour un public ayant des difficultés motrices. La CdC a préféré proposer un transport à une population plus élargie.

Le service enfance jeunesse louait déjà un mini bus et dans un soucis d'optimiser ses ressources, la CdC a choisi d'utiliser ce véhicule pour lancer le projet. Une information a été diffusée par le journal cantonal, « lou sabitout » mais son succès actuel est du davantage au bouche à oreille. En effet, la nouveauté provoque parfois une réaction de méfiance et il a fallu que certains prennent « le risque » pour que d'autres osent en faire la demande. Les usagers sont passés d'une démarche individuelle à une démarche collective. La personnalité du chauffeur a largement contribué au succès de l'action. Nelly Bourdeloie est très proche des personnes qu'elle transporte, cette fonction lui correspond bien.

La CdC a été novateur par cette expérience, des collectivités voisines observent son développement avec grand intérêt. Pourtant la question se pose : peut on reproduire n'importe où, n'importe quel service ?

Le transport à la demande contribue à l'autonomie des usagers, ils ne sont plus dépendants d'une autre personne mais simple utilisateur d'un service proposé au public.

Chaque mois la fréquentation augmente de 20%. Cependant la destination de Bazas reste peu demandée.

Pour l'instant, une seule personne en difficulté d'insertion utilise le service, par contre, une nouvelle destination est demandée : les restos du cœur à St Symphorien.

La CdC pourrait participer au transport des personnes handicapées mais il serait préférable d'utiliser les services d'une entreprise privée car il faut un véhicule équipé. Il faut faire une étude précise des besoins mais attention à ne pas concurrencer les transports effectués par les taxis.

Il est important de rappeler que la mise en place de ce service a permis au Conseil Général de supprimer un circuit car le bus ne transportait personne, ou presque.

Il est possible d'envisager l'étude d'une centrale de covoiturage, des expériences existent et notamment dans les Deux Sèvres et à St Symphorien pour l'entreprise Escobois. Le site Internet « adiu » (infos générales sud gironde) propose déjà ce type de service mais il y a peu de résultats car les horaires des personnes qui s'inscrivent concordent difficilement.

Il est à noter que la motivation première des demandeur reste financière.

Service aux personnes âgées : aides ménagères.

Les coûts pour les bénéficiaires sont calculés à partir des revenus

Le Conseil Général finance les personnes à mobilité réduite, les autres sont prises en charge par les caisses de retraites.

L'Aide aux Personnes Agées (APA) diminue lorsque la personne entre en maison de retraite car elle ne couvre que le remboursement des soins. Il est moins coûteux pour le Conseil Général de maintenir des personnes à domicile que de financer des maisons de retraites.

La CdC va certainement être obligée de modifier et d'augmenter ses services car le déficit en personnel médical est grandissant.

Les attributions des aides ménagères financées par les caisses de retraites sont très claires, il ne s'agit que de ménage. Par contre, les directives pour le personnel financé dans le cadre de l'APA reste plus floue (ménage /soins).

Il faut savoir que seules les aides soignantes sont habilitées à effectuer des toilettes complètes. Il existe en revanche une qualification qui permet au personnel d'aider à la toilette, il s'agit du Diplôme d'Etat d'Aide à la Vie Sociale (D.E.A.V.S.). La CdC incite les aides à domicile à suivre cette formation car le déficit en personnel qualifié commence à se faire sentir. Il est à noter que beaucoup de jeunes filles sont titulaires d'un CAP petite enfance. Un grand nombre d'entre elles sont à la recherche d'un emploi. Pourtant, une reconversion semble difficile car prodiguer des soins aux personnes âgées est une tâche difficile pour du personnel débutant.

Service enfance jeunesse :

Le temps a manqué pour aborder les actions de ce service. Néanmoins, Monsieur Péringuey et Madame Cruse ont évoqué l'absence de représentant de parents au comité de pilotage des contrats enfance et jeunesse. La proposition d'intégration de représentants de parents sera donc faite.

LE SERVICE PUBLIC

Pistes de réflexion à proposer :

- Limite d'intervention du secteur public
- Qui paye le service :
 - solidarité par l'impôt
 - ou utilisateur
- Maintien d'une proximité immédiate des services publics (répartition des services sur le territoire).

- Les alternatives à la disparition des services publics (regroupement en un lieu : pôle des services publics). Coopération, mutualisation entre les Communautés des Communes du Sud Gironde.

Pistes de réflexion issues de l'atelier :

- **Transports** : Problématique des personnes à mobilité réduite (PMR).
- **Maintien à domicile des personnes âgées** : intervention du personnel compétent.
- **Intégration de parents dans le Comité de Pilotage** : (secteur enfance)